



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-AQUITAINE

HAUTE-VIENNE

Limoges Métropole – Communauté urbaine
Pôle Aménagement du Territoire et Mobilité
19, rue Bernard Palissy – CS 10001
87031 LIMOGES Cedex 1

Limoges, le 08 août 2022

N/Réf : LM-D22-05049

Objet : Modification simplifiée n°6 du Plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil

Monsieur le Vice-Président,

Nous venons par la présente vous faire part de l'avis favorable émis par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine – délégation territoriale Haute-Vienne, sur la modification dont il est fait mention en objet.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Président, nos plus sincères salutations.

Bien à vous,
Le Président

Eric FAUCHER

La Directrice territoriale

Charlotte RAYNAUD-BOUVIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT NOUVELLE-AQUITAINE - HAUTE-VIENNE

12 avenue Garibaldi BP 3803 - 87038 Limoges Cedex

05 55 45 27 00 - contact@cm-limoges.fr

www.cm-limoges.fr

Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020